

Actualités consommation



Observatoire des inégalités : la situation ne s'améliore pas

L'Observatoire des inégalités a publié le 4 juin dernier son troisième [Rapport sur les inégalités en France](#). Il a été rédigé par un collectif d'experts indépendants ayant compilé différentes statistiques et études publiques sur plusieurs thématiques comme le revenu, l'éducation, l'emploi ou encore le mode de vie. Il en ressort notamment que les écarts entre les différents milieux sociaux et l'insécurité sociale liée au « mal emploi » sont encore très forts.

En effet, d'après ce rapport, la France est le deuxième pays européens où les riches ont les plus gros salaires, derrière la Suisse. En moyenne, les 10 % de Français les plus aisés perçoivent des revenus 6,7 fois plus élevés que les 10 % de Français les plus pauvres, après impôts et prestations sociales. Les inégalités ont tendance à se reproduire de génération en génération à cause de l'accumulation patrimoniale. Ainsi, les 10 % des Français les plus riches possèdent presque la moitié de l'ensemble du patrimoine des ménages.

L'origine sociale a des conséquences très tôt puisqu'elle influence fortement les résultats scolaires. Elle a également des effets sur l'orientation des jeunes : les enfants de cadres supérieurs sont 2,9 fois plus nombreux que les enfants d'ouvriers dans les cycles d'études supérieures. Quant aux filières conduisant aux emplois les mieux rémunérés, elles sont encore dominées par les garçons. Les choses vont en s'améliorant, mais lentement. Au rythme actuel, il faudrait en effet 170 ans pour atteindre la parité.

Concernant le « mal emploi », il touche un actif sur quatre. La précarité professionnelle est en augmentation depuis 2014. Selon les auteurs du rapport, cela serait la conséquence de la dérégulation du droit du travail qui affaiblit les salariés et des CDD de plus en plus courts. Les chômeurs les moins diplômés sont les plus démunis. Le taux de chômage de ces derniers est 3,7 fois plus élevé que celui des titulaires d'un diplôme du supérieur. Les étrangers non ressortissants de l'Union européenne sont aussi durement touchés, avec un niveau de diplôme souvent inférieur couplé à une discrimination dont ils sont victimes de la part des employeurs.

Enfin, globalement, les niveaux de vie ne s'améliorent pas pour la majorité de la population. Le mal logement touche encore près de 800 000 personnes en France. De mauvaises conditions de vie impactent également la santé. Ainsi, il y a un écart de 13 années d'espérance de vie entre les 5 % des plus pauvres (71,7 ans) et les 5 % des plus riches (84,4 ans).

À retenir

- La France est le 2^e pays européen où les riches ont les plus gros salaires. Les inégalités riches/pauvres restent importantes
- L'origine sociale influence les résultats scolaires et l'orientation des jeunes. Les hommes restent majoritaires dans les filières menant à des emplois mieux rémunérés
- Le « mal emploi » touche 1 actif sur 4. Le taux de chômage des non-diplômés est plus élevé que celui des diplômés du supérieur
- Les niveaux de vie ne s'améliorent pas et impactent la santé des populations les moins bien loties

Amazon, marque la plus puissante au monde

Selon un [classement](#) établi par le cabinet Kantar (en anglais) et publié le 11 juin dernier, le géant américain de commerce en ligne Amazon se hisse en tête des marques mondiales les plus puissantes, devant Apple et Google. Ce classement a été réalisé à partir de données de marché recueillies auprès de 3,7 millions de consommateurs et passant au crible plus de 166 000 marques.

La valeur de la marque s'est élevée de 52 % sur une année, atteignant les 315 milliards de dollars. Apple conserve sa deuxième place avec une valeur de marque estimée à 309,5 milliards de dollars. Quant à Google, il descend à la troisième place avec, tout de même, 309 milliards de dollars... Les GAFAM (acronyme des géants du Web Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) sont donc très bien placés, même si Facebook ne se situe qu'à la 6^e place. Abstraction faite des entreprises de technologie et de télécoms, Mc Donalds se positionne au 9^e rang avec 130 milliards de dollars. Enfin, les marques de luxe ne sont pas en reste, puisque LVMH (conglomérat du luxe dirigé par la première fortune française Bernard Arnault) progresse de quatre places en se positionnant dans le top 25.

Ces résultats peuvent nous questionner, à l'heure où les effets délétères d'une croissance en augmentation et d'un consumérisme démesuré sont de plus en plus visibles et où les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés. Les associations de consommateurs ont plus que jamais un rôle à jouer pour informer et accompagner vers des modes de production et de consommation plus vertueux, à la fois pour l'environnement mais aussi pour les Hommes.

Les « passoires thermiques » bientôt interdites à la location ?

Les « passoires thermiques » désignent familièrement les logements disposant d'un diagnostic de performance énergétique F ou G. Autrement dit des logements ayant un très mauvais résultat en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Ils représenteraient 13 % du parc immobilier actuel. Dans le cadre de la loi relative à l'énergie et au climat, un [amendement](#) a été adopté en commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Celui-ci prévoit d'interdire ce type de logement en 2025 dans les zones tendues et en 2028 dans les zones non-tendues. Ce projet de loi sera discuté en séance publique le 25 juin prochain.

Cet amendement va dans le sens de l'engagement d'Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle d'éradiquer les passoires thermiques en 10 ans. Cependant, des questions se posent quant à l'application d'une telle mesure. La députée Marjolaine Meynier-Millefert, copilote du plan de rénovation énergétique des bâtiments, s'interroge : « Il y a aussi le problème de voir des projets bloqués par une minorité de copropriétaires. Pourquoi ne pas instaurer un dispositif de type "qui ne dit mot consent" pour inverser le rapport de force ? » Le gouvernement prévoit toutefois « un grand nombre de mesures d'accompagnement ».

Faire sa demande de retraite par Internet

La Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) d'Alsace Moselle se met au numérique et conseille aux futurs retraités qui le peuvent de faire leur demande de retraite par Internet. L'instruction des dossiers prend entre deux et trois mois, c'est pourquoi il est conseillé de s'en occuper entre quatre et six mois avant la date officielle de son départ. La démarche en ligne est simple et s'effectue sur le site lassuranceretraite.fr. Il faut créer un compte personnel afin d'accéder à son relevé de carrière et si besoin, le compléter ou modifier ses coordonnées bancaires. La dématérialisation de la procédure offre la possibilité d'effectuer les démarches en une seule fois, avec des échanges rapides avec la caisse et l'assurance, accompagnés d'une coordination entre les différents régimes. Elle permet également aux agents des guichets d'avoir plus de temps pour se concentrer sur des publics fragiles ou avec des carrières complexes.

En 2018, sur les 30 800 demandes de retraites enregistrées, 23 % ont été effectuées en ligne (soit 7 000 personnes). Il y a actuellement 373 892 retraités touchant une pension de la Carsat Alsace-Moselle, dont 13,7 % sont domiciliés à l'étranger. En moyenne, les salariés du privé en Alsace s'arrêtent de travailler à 62 ans et trois mois. C'est presque un semestre plus tôt que dans le reste de la France. « *En Alsace, on part un peu avant les autres avec un peu plus de pouvoir d'achat que la moyenne nationale, lié à une carrière complète. La situation locale favorable est à mettre en relation avec le dynamisme économique d'une région frontalière et peut-être le fait d'entrer de manière précoce dans la vie active avec l'importance de l'apprentissage* », analyse Gilles Kretz, directeur retraite de la Carsat Alsace-Moselle.

À voir à la télévision et sur l'Internet...

Tout compte fait - Maison : et si on changeait nos habitudes ?

Magazine – **Samedi 22 juin 2019** à 14h00 sur France 2

« Maison : et si on changeait nos habitudes ? ». De plus en plus de Français passent aux produits ménagers verts. Mais est-on sûr que ces produits sont vraiment écolos ? / « Meubles made in chez moi ».

Tout compte fait - Des poisons dans notre assiette ?

Magazine – **Samedi 22 juin 2019** à 14h50 sur France 2

« Faut-il avoir peur des additifs ? ». Colorants, édulcorants, texturants, mais aussi conservateurs sont aujourd'hui partout. / « Boulangeries : comment retrouver un pain 100 % naturel ? ».

4 saisons

Documentaire – **Dimanche 23 juin 2019** à 20h50 sur France 5

Jean Imbert emmène le téléspectateur faire son marché à la recherche des plus beaux produits à chacune des 4 saisons. On commence par l'été, la période des fruits juteux, des courgettes et des tomates.

Capital - Apéro et barbecue : les business à succès de l'été !

Magazine – **Dimanche 23 juin 2019** à 21h00 sur M6

« Tomates cerises : le petit plaisir qui rapporte gros » / « Barbecue : les rois de la grillade se mettent à table » / « Bière artisanale : les petits brasseurs mettent un coup de pression aux géants du secteur ».

La basque attitude

Documentaire – **Dimanche 23 juin 2019** à 21h45 sur France 5

L'engouement pour la côte basque a fait flamber le prix du mètre carré. Saint-Jean-de-Luz, Bidart, Biarritz ou encore Guéthary attirent de plus en plus de visiteurs, tombés sous leur charme.

Xenius - Le bouquet de fleurs, un cadeau empoisonné

Magazine – **Mardi 25 juin 2019** à 17h10 sur Arte

Xenius - L'eau, c'est l'avenir

Magazine – **Jeuvi 27 juin 2019** à 17h10 sur Arte

L'eau est indispensable à la vie. Or, à l'échelle mondiale, à cause de la pollution ou de l'assèchement de trop nombreuses rivières, l'eau potable est devenue rare.

Envoyé spécial - Qu'est-ce qu'on mange ?

Magazine – **Jeuvi 27 juin 2019** à 21h00 sur France 2

Au sommaire (sous réserve) : « Alerte aux faux aliments ? ». Les aliments ultra-transformés sont créés de toutes pièces par l'industrie agroalimentaire / « Cauchemar à la cantine » / « Jambon de Parme, une vie de cochon ».



[Maladie de Lyme : Scandale sanitaire ?](#)

Suivez nos actualités consommation

Sur notre site Internet



Sur notre page Facebook

